

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 4 JUILLET 2024

**PRÉSENTS** : SAVOIE H- ZARAGOZA N- RIVIERE E – ALQUIE D -SOUBIROUS JB-  
LESBARRERES F- MINCHELLA D - PRISSE S– KUSTRE-CRAMPE C – COURTADE F

**ABSENTS EXCUSÉS** : CAUSSIEU P (*PROCURATION A SOUBIROUS*) SOULERE A  
(*PROCURATION A ALQUIE*) – BRUGUERA M (*PROCURATION A ZARAGOZA*) - VERGEZ O

**Secrétaire de séance** : PRISSE Sandrine.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : finances – 4.6 régularisations écritures budgétaires.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

**VOTE : POUR 13**

### **1. Administration générale**

#### **1.1 Délégation au Maire**

Monsieur le Maire délégué rappelle à l'Assemblée qu'enséance du 02 Septembre 2020, le Conseil Municipal avait donné délégation de signature à Madame le Maire pour certaines matières comme le prévoit l'article 2122-18 du CGCT. Il est proposé de le modifier comme suit :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitations des propriétés communales ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De demander à tout organisme financeur, les subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des projets votés au budget.
- D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Monsieur le Maire délégué indique que cela devra permettre de faciliter la bonne marche de l'administration communale et ainsi éviter de convoquer un conseil municipal

Il indique également que Madame le Maire sera dans l'obligation à chaque réunion du conseil municipal de rendre compte de l'exercice de cette délégation ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du CGCT.

**VOTE : POUR 13**

## **2. Ressources humaines**

### **2.1 Participation Prévoyance santé**

Monsieur le Maire délégué rappelle que la Collectivité prend en charge financièrement 5 euros par mois par agent ayant souscrit à une prévoyance santé.

L'accord collectif national(en attente des dispositions législatives et règlementaires) prévoit, qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, toute collectivité territoriale devra se conformer aux obligations suivantes :

- sur la nature des garanties de base: remboursement de 90% de la rémunération nette, en cas de maladie ou d'invalidité ;
- sur le montant pris en charge : 50% de la cotisation pour les garanties de base ;
- sur la contrepartie d'adhésion : adhésion obligatoire à la prévoyance collective pour tout agent dans la collectivité qui opte pour une convention de participation.

Monsieur le Maire délégué propose de prendre dès à présent cette prise en charge de 50 %. Vu le peu de retours de la part des agents concernant la prise en charge de la mutuelle, il n'est pas donné suite à la possibilité d'un contrat de groupe.

**VOTE : POUR 13**

## **3. Marchés publics**

### **3.1 Étude de gestion et maîtrise des flux**

L'appel d'offre a été lancé le 16 mai 2024 sur la plateforme de marché public de la dépêche du midi.

Initialement les entreprises intéressées avaient jusqu'au 7 juin, 14h00 pour répondre. A la demande de plusieurs d'entre elles, le délai a été repoussé au 14 juin 14h00. L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 24 juin 2024.

4 offres sont arrivées dans le délai imparti et sont complètes au niveau des pièces administratives demandées :

- Groupement Ecocompteur / Euroêka Marketing Conseil / Detente
- Groupement Test / Maîtres du rêve / Troisième Paysage
- Groupement Inddigo / Alyce
- Groupement Protourisme / Affluences / AGAP

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie le lundi 1er juillet à 20h00.

Madame le Maire propose de retenir l'offre du groupement « Pro tourisme/Affluences/AGAP » arrivé en première position avec un montant HT de 115 400 €, après négociations, le montant total du marché s'élève à 111 600 € HT.

**VOTE : POUR 13**

## **4. Finances**

### **4.1 Tarifs station de ski 2024/2025**

Lors de la dernière séance, le vote des tarifs 2024/2025 avait été ajourné. À la suite des explications de STEM, Madame le Maire propose de voter les tarifs joints en annexe.

UN TARIF UNIQUE POUR TOUS LES SCOLAIRES COMPRENANT LES AVANTAGES SERA PROPOSE A 135 EUROS

**VOTE : POUR 13**

#### 4.2 Subvention FRI

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du vote du budget, il avait été voté une ligne « équipements sportifs ». Celle-ci intégrait l'installation d'une aire de sport/ fitness pour un montant de 10.940 €HT.

La mairie peut prétendre à 30 % de subvention au titre du FRI 2024 soit 3.282 €.

**VOTE : POUR 13**

#### 4.3 Renforcement réseau électrique

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de desservir la parcelle cadastrée section A, n° 2091 sise à Gèdre, il est nécessaire de réaliser un renforcement de réseau ; à cet effet un devis estimatif a été établi par le SDE 65 d'un montant de **40.000 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur une participation financière aux travaux de renforcement du réseau électrique de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Ne sont pas en mesure** d'indiquer dans quel délai et par quelle collectivité publique ou par quel concessionnaire de service public de prendre en charge les travaux d'un montant de **40.000 €** relative au projet de renforcement de réseau doivent être exécutés pour alimenter la parcelle cadastrée section A, n° 2091 sise à Gèdre.

**VOTE : POUR 13**

#### 4.4 Acquisition / Cession de biens roulants

##### 4.4.1 Achat d'un tracteur

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, la commune de Gavarnie Gèdre souhaite remplacer le tracteur qui effectue les rotations du petit train de Troumouze, tracteur acquis en 2019 (délibération du 22/04/2019).

La commune souhaite se munir d'un nouvel engin pour prévenir une prochaine augmentation des frais d'entretien en profitant de la valeur de revente de son ancien véhicule.

Pour procéder à cette acquisition, la commune de Gavarnie Gèdre fait appel à la plateforme d'achat l'UGAP, elle propose un véhicule de marque VALTRA répondant aux critères techniques nécessaires à la réalisation de sa mission principale pour un montant de 123 557,83 € HT

Madame le Maire propose de faire l'acquisition de ce véhicule et demande l'autorisation de signer les devis ou bon de commande relatif à cet achat.

**VOTE : POUR 13**

##### 4.4.2 Vente tracteur

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, la commune de Gavarnie Gèdre souhaite vendre le tracteur qui effectue les rotations du petit train de Troumouze, tracteur acquis en 2019 (délibération du 22/04/2019)

La commune souhaite mettre en vente ce tracteur dans une fourchette de prix allant de 55000 € à 65000 € HT.

Madame le Maire propose de vendre ce véhicule et demande l'autorisation de pouvoir négocier et signer les devis ou bon de commande relatif à cet achat.

**VOTE : POUR 13**

#### 4.4.3 Achat d'un camion

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules pour une meilleure maîtrise de ses frais de fonctionnement, la commune de Gavarnie Gèdre souhaite acquérir un camion poids lourds.

Un véhicule MERCEDES aux caractéristiques suivantes a été retenu :

- PTAC entre 15 tonnes
- polybenne
- empâtement réduit (le plus compact possible)
- châssis surélevé
- puissance de 300ch
- boîte robotisée
- prise de force arrière moteur
- roues arrière jumelées

Le prix du véhicule est de 88 000 € HT.

Madame le Maire propose de faire l'acquisition de ce véhicule, demande l'autorisation de signer les devis ou bon de commande relatif à cet achat.

**VOTE : POUR 13**

#### 4.4.4 Vente camions

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules pour une meilleure maîtrise de ces frais de fonctionnement, la commune de Gavarnie Gèdre souhaite vendre deux camions poids lourds vétustes et peu utilisés :

- Renault B110 immatriculé EF-172-XL date de première mise en circulation 6/01/1999 pour une valeur comprise entre 250 € et 1.000 € HT.
- Renault premium 220 immatriculé AV-233-TE date de première mise en circulation 27/03/2002 pour une valeur comprise entre 8.500 € et 10.000 € HT

Madame le Maire propose de vendre ces véhicules et demande l'autorisation de pouvoir négocier et signer les devis ou bon de commande relatif à cet achat.

**VOTE : POUR 13**

#### 4.5 DM N°1

Monsieur le Maire délégué informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe station de ski. En effet, suite à une mauvaise évaluation des salaires et une augmentation des cotisations retraites et URSSAF, il est nécessaire d'ajuster le chapitre 012 :

## Section de fonctionnement

### **Dépenses : 40.000 €**

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL ..... - 60 000 €

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL .....+100 000 €

### **Recettes : 40.000 €**

Cpte 701 Vente produits .....40.000,00 €

**VOTE : CONTRE MINCHELLA – ABSTENTION – POUR 12**

#### 4.6 Régularisation écriture budgétaire

##### 4.6.1 Amortissements

Madame le Maire expose que le comptable public a indiqué que des corrections comptables étaient nécessaires pour régulariser la situation de certains comptes du budget annexe station de ski de la commune.

Il s'agit de deux comptes présentant un solde débiteur : 1312 pour 41.880,78 € et 1318 pour 1.721,86 €.

Il convient donc de régulariser la situation et d'autoriser le comptable public à solder ces comptes en passant les écritures suivantes :

- Débit compte 1068 : 43.602,64 €
- Crédit compte 13912 : 41.880,78 €
- Crédit compte 13918 : 1.721,86 €

Il s'agit d'écritures d'ordre non budgétaire sans incidence sur le résultat de l'exercice 2024.

**VOTE : ABSTENTION 1 (MINCHELLA) – POUR 12**

##### 4.6.2 Provisions sur créances

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget les provisions sur créances suivantes.

Elle précise que ces montants seront en dépenses et en recettes et ils n'ont donc aucune incidence financière.

<b>BC</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription BP2024 c/6817</b>
<b>'40000</b>	<b>GAVARNIE GEDRE</b>	<b>5 936,93 €</b>
<b>'40001</b>	<b>MAISON ACC LOISIRS LE DESMAN</b>	
<b>'40002</b>	<b>EAU GAVARNIE GEDRE</b>	<b>3 756,31 €</b>
<b>'40003</b>	<b>ASST GAVARNIE GEDRE</b>	<b>1 942,62 €</b>
<b>'40004</b>	<b>STATION DE SKI GAVARNIE GEDRE</b>	<b>2 486,75 €</b>

**VOTE : POUR 13**

#### 4.7 Avenants projets « requalification des espaces publics de Gavarnie »

##### 4.7.1 Avenant n° 2 lot 1 : marché de travaux – lot LBTP

Madame le Maire indique que lors des différentes réunions de chantier, il a été décidé de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant total 109 355,92 € HT tels que :

- Modifications de prestations du marché, partie axe commercial et place de la salle des fêtes, notamment murs pierres et abri chevaux pour un montant de 24853,78€ HT.
- Aménagements et repli provisoire du chantier pour la tenue de la cérémonie du passage de la flamme olympique à Gavarnie pour un montant de 13 752,00€ HT.
- Aménagement de la descente vers le parking municipal, agrandissement de la place de la salle des fêtes et réalisation de sol en terre-pierre sur la zone de parkings existants le long du gave le tout pour un montant de 70 750,14€ HT.

VOTE : ABSTENTION 3 : (CAUSSIEU/ SOUBIROUS / COURTADE) – POUR 10

##### 4.6.2 Avenant n°1 lot 2: parkings lot Sanguinet

Madame le Maire indique que lors des différentes réunions de chantier, il a été décidé de réaliser des travaux supplémentaires tels que :

- Ajout de la PSE 1 dans le marché à la demande de la MOA. Cette PSE prévue au DCE et chiffrée dans l'offre remise par l'entreprise n'avait pas été retenue par le maître d'ouvrage à la signature du marché.
- La PSE 1 inclut : marquage des places de stationnement par rondins de bois. Le montant de la PSE1 est de : 21 662,04€ HT
- Marquages de places de stationnement supplémentaires. Inclut : marquage de 40 places de stationnement supplémentaires par rondins de bois. Le montant est de : 2 977,60€ HT

Soit un total de 24 639.64€ HT.

VOTE : POUR 13

##### 4.7.3 Avenants MOE

Compte tenu de l'augmentation du coût des travaux suite à la validation des avenants des travaux, il est nécessaire de valider les avenants correspondants à la MOE, cette dernière étant corrélée avec ce nouveau coût des travaux.

Le montant total des avenants de la MOE est de 11 214,21€ HT

VOTE : POUR 13

#### **Questions diverses :**

- Demande parents d'élèves :

Madame le maire donne lecture d'un mail envoyé par un parent d'élève à la suite du conseil d'école, qui fait, entre autre, état d'une demande « d'accès sécurisé » à l'école.

Elle précise qu'une réunion s'est tenue à la Mairie avec les parents d'élèves, le personnel communal, les professeurs d'école et des conseillers.

L'objectif était d'évoquer certains problèmes (sécurisation des lieux, respect des places de stationnement, ponctualité à respecter lors de la récupération des enfants à 18h, nombre d'enfants important le mardi soir à la garderie...) et de proposer des solutions pour le bon fonctionnement de l'école à la rentrée prochaine.

- Diffusion film école : Le film a été envoyé à tous les conseillers par mail.
- Commission syndicale vallée de Barèges : M Kustre Crampe indique que deux employés de l'abattoir ont donné leur démission, la CSVB est à la recherche de remplaçants.
- Monsieur le Maire délégué indique que la demande d'avance de trésorerie du SILA à la CCPVG n'est pas réalisable. La CCPVG va se porter garante d'un emprunt.
- Mme Adagas Denise demande s'il est prévu de combler les deux trous du chemin de la Pouyade, Monsieur *Zaragoza N* indique que des solutions plus pérennes sont à l'étude comme l'utilisation d'un brise roches.
- Mr *Minchella. Daniel* précise qu'il n'y a ni abribus ni panneau d'affichage à Gavarnie et que ces installations s'avèreraient utiles.

**Séance levée à 21H42**